

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON
Samedi 5 juin 2021 à 15h15
Eglise St-Etienne

La séance d'installation des Autorités communales a eu lieu au Temple de Saint-Etienne dès 14h00 sous la Présidence du Préfet du District de la Broye-Vully, Monsieur Olivier Piccard.

La suite des délibérations se poursuit au Temple Saint-Etienne.

Réouverture de la séance par Monsieur Michel Bula, fraîchement élu Président du Conseil communal pour 2021 - 2026, à 15h15.

La secrétaire procède à l'appel des membres du Conseil assermentés ce jour :

51 conseillers et conseillères répondent présent à l'appel.

Se sont valablement excusés :

- Madame Laetitia Seitenfus
- Monsieur Roberto Sousa
- Monsieur Avni Iseni
- Monsieur Gëzim Hiseni

Suite à l'assermentation des autorités, l'ordre du jour prévoit également :

1. Elections

- a) Huissier
- b) 1^{er} Vice-président (à bulletin secret)
- c) 2^{ème} Vice-président (à bulletin secret)
- d) Deux scrutatrice (s) / scrutateur (s)
- e) Deux scrutatrice (s) / scrutateur (s) suppléant (e)s
- f) Commission permanente de gestion et des finances (9membres) (à bulletin secret)
- g) Commission des pétitions (5 membres)
- h) Commission de recours en matière d'impôt (5 membres)
- i) Commission du tourisme (5 membres)
- j) Délégation à l'Association intercommunale Moudon-Lucens AIML (6 membres)
- k) Délégation à l'Association intercommunale Moudon-Oron pour l'incinération des déchets et produits carnés (1 membre)
- l) Délégation à l'Association intercommunale Scolaire Moudon-Lucens & Environs (AISMLE) (8 membres)
- m) Délégation à l'Association du Réseau d'Accueil de jour (ARAJ Broye-Vully) (5 membres)
- n) Délégation à l'EMS L'Oasis (5 membres)
- o) Délégation à l'Association intercommunale de distribution d'eau de Vusery (AIDEV) (2 membres)
- p) Délégation à l'Épuration Moyenne Broye (EMB) (4 membres)

2. Fixation des jetons de présence et indemnités du Conseil et de ses organes

3. Séance du Conseil Communal

- a) Jour
- b) Heure

1. Elections

L'article 11, alinéa 3 sur les communes, précise que lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de siège à repourvoir, l'élection peut alors se dérouler de manière tacite.

a) Il est procédé à la nomination de l'huissier :

Marita Maiurano est élue tacitement.

b) Il est procédé à la nomination du vice-président :

Michel Lohner (PLR) est élu tacitement.

c) Il est procédé à la nomination du 2^{ème} vice-président

Gzim Rama (PS) est élu tacitement.

d) A la nomination de deux scrutatrice (s) / scrutateur (s)

Anne Salomon (PS)
Merve Gün (EM)

sont élues par acclamation.

e) A la nomination de deux scrutatrice (s) / scrutateur (s) suppléants

Colin Faqi (PLR)
Elsa Bonhert Deprez (PLR)

sont élus par acclamation.

f) Commission permanente de gestion et des finances (9 membres)

Sophie Demierre (PLR)
Colin Faqi (PLR)
Cédric Böhlen (PLR)
Jakup Isufi (EM)
Céline Ombelli (EM)
Julien Pittet (EM)
Sandrine Bosse-Buchanan (PS)
Alexandre Anthonioz (PS)

sont élus en bloc par acclamation.

g) Commission des pétitions (5 membres)

Kurt Lehmann (EM)
Willy Blaser (PLR)
Pierre-Alain Richard (PLR)
Alexandre Anthonioz (PS)
Eugenia Puch(V)

sont élus en bloc par acclamation.

h) Commission de recours en matière d'impôt (5 membres)

Merve Gün (EM)
Florian Probst (EM)
Roberto Sousa (PLR)
Laetitia Seitenfus (V)
Pierre-Alain Volery (PS)

sont élus en bloc par acclamation.

i) Commission du tourisme (5 membres)

René Meillard (EM)
Pierre-Alain Bohnenblust (EM)
Filiz Demir (EM)
Caroline Stevens (V)
Catarina Soares (PS)

sont élus en bloc par acclamation.

j) Délégation à l'Association intercommunale Moudon- Lucens AIML (6 membres)

Patrick Soppelsa (PLR)
Willy Blaser (PLR)
Carine Steiner (EM)
Kurt Lehmann (EM)
Nathalie Ryf-Benjamin (V)
Daniel Perret-Gentil (PS)

sont élus en bloc par acclamation.

k) A la nomination d'un délégué à l'Association intercommunale Moudon-Oron pour l'incinération des déchets et produits carnés (1 membre)

Etienne Habegger (EM) est élu par acclamation.

l) Délégation à l'Association Intercommunale Scolaire Moudon-Lucens & Environs (AISMLE) (8 membres)

Georges-Alexandre Duc (PLR)
Mario Macerola (PLR)
Elias Traby (PLR)
André Zimmermann(EM)
Anita Ehrler (EM)
Laetitia Seitenfus (V)
Nicole Egli Anthonioz (PS)
Catarina Soares (PS)

Remplaçants

Avni Iseni (PLR)
Maja Jutzi (PLR)
Daisy Antunes (PLR)
Sabrina Thonney (EM)
Francine Pichonnat (EM)
Eugenia Puch (V)
Cécile Muriset (PS)
Jean-Luc Cressier (PS)

sont élus en bloc par acclamation.

m) Délégation à l'Association du Réseau d'Accueil de Jour (ARAJ Broye-Vully) (5 membres)

Daisy Antunes (PLR)
Pierre-Alain Bohnenblust (EM)
Nathanaël Repond (EM)
Ivo Marques (V)
Cécile Muriset (PS)

sont élus en bloc par un acclamation.

n) Délégation à l'EMS L'Oasis

Michel Lohner (PLR)
Cristina Vitorino (PLR)
Francine Pichonnat (EM)
Mélanie Gogniat (V)
Christophe Gertsch (PS)

sont élus en bloc par acclamation.

o) Délégation à l'Association intercommunale de distribution d'eau de Vusery (AIDDEV) (2 membres)

Patrick Soppelsa (PLR)
Seljman Ismajili (PS)

sont élus par acclamation.

p) Délégation à l'Épuration Moyenne Broye (EMB) (4 membres)

Willy Blaser (PLR)
Carine Steiner (EM)
Nathalie Ryf-Benjamin (V)
Daniel Perret-Gentil (PS)

sont élus en bloc par acclamation.

2. Fixation des jetons de présence et indemnités du Conseil et de ses organes

Monsieur Le Président Michel Bula informe qu'un préavis sera présenté lors du 1er Conseil de la législature concernant une proposition des indemnités.

Il propose donc que l'ensemble des propositions des indemnités reste en vigueur jusqu'à la votation du préavis cité ci-dessus, soit :

1. Jetons de présence	Fr. 0.-
2. Amende pour absence non excusée	Fr. 25.-
3. Présidence de la COGEFIN	Fr. 400.-
4. Présidence de la commission de recours en matière d'impôts	Fr. 200.-
5. Rapporteur de commission (par séance)	Fr. 50.-
6. Membre de commission y compris le président (par pers/par séance)	Fr. 20.-
7. Séance consultative ou suivi après un préavis (par pers/par séance)	Fr. 20.-
8. Présidence du Conseil	Fr. 2'200.-
9. Membre du Bureau du Conseil (par pers/ et par séance)	Fr. 20.-
10. Secrétaire du Conseil	Fr. 7'000.-
11. Huissier	Fr. 1'200.-

Les propositions sont passées au vote en bloc et tous ces montants sont acceptés par le Conseil avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2021.

3. Séance du Conseil Communal

- a) Jour
- b) Heure

Monsieur le Président Michel Bula propose de reconduire les séances du Conseil communal comme suit :

- a) Le mardi
- b) 20h00

La discussion est ouverte et non utilisée. Les séances du Conseil communal auront lieu le mardi à 20h00.

L'ordre du jour étant exécuté, la séance d'Assermentation est terminée.

Législature 2021 - 2026 Assermentation

Les membres excusés et non assermentés le seront à la prochaine séance du Conseil communal.

Sous un tonnerre d'applaudissements, le Président lève la séance à 15h46.

CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Le Président :

La Secrétaire :

Michel Bula

Nicole Wyler